

Thorigny-sur-Marne, le 16 janvier 2024,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ N°2024 / 602 / AG1B

ARRÊTÉ DU MAIRE RETIRANT DÉLÉGATION D'UNE PARTIE DE SES FONCTIONS A MADAME SANDRINE MACQUART CONSEILLERE DÉLÉGUÉE

Le Maire de la Ville de Thorigny-sur-Marne,s

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18,

VU le procès Verbal de l'élection du Maire et de ses Adjoints en date du 05 Juillet 2020,

VU l'arrêté 2023-468/AG30 du 30 juin 2023 donnant délégation d'une partie de ses fonctions à Madame Sandrine MACQUART

CONSIDERANT que sur demande de l'intéressée formulée le 15 janvier 2024, il convient de retirer cette délégation à Madame Sandrine MACQUART qui ne dispose plus du temps disponible pour s'y consacrer,

ARTICLE 1 : La délégation sous forme de mission donnée à Madame Sandrine MACQUART Conseillère déléguée par l'arrêté susvisé est rapportée.

ARTICLE 2 : Cette décision prend effet au jour du 31 janvier 2024.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Meaux (par courrier ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent Arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- Madame Sandrine MACQUART.

Certifié exécutoire par le Maire Adjoint
Compte tenu de la publication le 24/01/2024
Le Maire,

Le Maire,

Manuel DA SILVA,



Mairie de Thorigny-sur-Marne
1 rue Gambetta 77400 Thorigny-sur-Marne
01 60 07 89 89
guichet.unique@thorigny.fr

Manuel DA SILVA,



www.thorigny.fr

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Acte à classer

2024-602-AG1B

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-01-24T11-18-39.00 (MI250502080)

Identifiant unique de l'acte : 077-217704642-20240124-2024-602-AG1B-AI (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté du maire retirant délégation d'une partie de ses fonctions à Mme Sandrine MACQUART
Date de décision : 24/01/2024



Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.1. à des élus locaux : permanente

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2024-602-AG1B.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 24/01/24 à 11:18

Date 24/01/24 à 11:18

Date 24/01/24 à 11:24

Par SALMI Magaly.

Par SALMI Magaly.